

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-11

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoirs : 1

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

N°11 - Adoption d'une nouvelle tarification pour la fourniture des repas auprès de l'école privée Montessori à compter du 1^{er} septembre 2016

Rapporteur : M le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Direction de l'école Montessori de Pérignac a sollicité la CdC4B pour la fourniture de repas à destination des enfants de l'établissement.

Afin de réduire le coût unitaire des repas produits en mutualisant les moyens et en exploitant au mieux la capacité de la cuisine centrale de Baignes, la livraison de repas en liaison chaude a été étudiée à l'instar de ce qui est appliqué pour certaines écoles du territoire.

Au regard des conclusions de l'étude, Monsieur le Vice-Président propose d'accéder à la demande de l'école Montessori sur les périodes scolaires et hors mercredi.

Il propose d'appliquer un tarif de 4.30 € par repas (révision annuelle indexée sur l'indice des prix à la consommation hors tabac), prenant en compte le coût de fabrication et du transport.

Une convention de prestation de service devra être établie avec l'association « Graines d'Arc en Ciel », gestionnaire de l'école.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la fourniture de repas par la CdC4B à l'école Montessori de Pérignac ;
- valide la tarification proposée ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget affaires scolaires.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 27 SEP. 2016
Publié ou notifié le : 27 SEP. 2016
Touvérac, le 27 SEP. 2016

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 23 septembre 2016
le Président,
Jacques CHABOT.

